

## Activités pour les Séniors avec l'UFCV



L'UFCV, en partenariat avec la mairie, propose aux séniors un loto intergénérationnel le **jeudi 3 novembre 2022** avec les enfants de l'accueil de loisirs. Il aura lieu au CAL.



Un nouvel après-midi au cinéma est également au programme le **jeudi 17 novembre** prochain. Surveillez les publications sur Intramuros et notre site Internet !

Les inscriptions se font par mail [diane.oppo@ufcv.fr](mailto:diane.oppo@ufcv.fr) ou par téléphone au 07 57 48 15 65.



La médiathèque sera exceptionnellement fermée le mercredi 2 novembre matin, les vendredis 28 octobre et 4 novembre 2022 pendant les vacances de la Toussaint.

## Gestion des chats errants

Nous renouvelons notre proposition aux habitants qui souhaiteraient s'inscrire dans un collectif d'habitants pour nous aider à gérer la population des chats errants tout en veillant à leur bien-être. Il aura pour mission de capturer les animaux et de vérifier s'ils sont ou non pucés (formation dispensée en amont).



Vous pouvez vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie au 03 81 53 70 56.

**Nous vous rappelons que l'identification de vos chats (idéalement à l'aide d'une puce électronique, à défaut par tatouage) est obligatoire.**

## Publication du rapport du CCAS d'École-Valentin "Analyse des besoins sociaux" 2021

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) constitue une obligation légale des CCAS. Elle est un tableau de bord non exhaustif reprenant les éléments démographiques et sociaux pour donner une vision de la réalité sociale de la commune. C'est un outil pour construire le projet social de son territoire.

Retrouvez le rapport complet sur le site Internet de la commune ainsi que sur Intramuros.

## La commune recrute :

- **Cinq agents recenseurs** pour réaliser une enquête de recensement de toute la population entre le 19 janvier et le 18 février 2023 en collaboration avec l'INSEE,
- **Un service civique** pour réaliser l'aide aux démarches en ligne et l'inventaire des biens communaux. Contrat de 8 mois, 24 h hebdomadaires.

Retrouvez les détails de ces postes sur notre site Internet et sur Intramuros.

Plus d'information en mairie au 03 81 53 70 56 et [mairie@ecole-valentin.fr](mailto:mairie@ecole-valentin.fr) pour transmettre votre candidature (CV et lettre de motivation).

## Urbanisme : rappel sur la déclaration préalable

Une déclaration préalable (DP) est exigée par la mairie lorsque vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment notamment pour l'un des travaux suivants :

- Création d'ouverture (porte, fenêtre, velux),
- Changement de porte, fenêtre ou d'un velux de dimensions supérieures,
- Changement de volet (matériau, forme ou couleur),
- Réfection d'une toiture,
- Ravalement de façades,
- Création de clôture (muret et/ou clôture) portail,
- Création de carport ou abri de jardin,
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation,
- Installation de plus de trois mois d'une caravane dans un jardin,
- Construction de piscine,
  - Bassin hors sol (installation de plus de 3 mois d'une superficie supérieure à 10 m<sup>2</sup> ; si couvert, la hauteur de l'abri doit être inférieure à 1,80 m
  - Bassin enterré d'une superficie supérieure à 10 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> ; si couvert, la hauteur de l'abri doit être inférieure à 1,80 m
- Extension, véranda, surélévation : pour une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) autorise jusqu'à 40 m<sup>2</sup> d'extension, si l'agrandissement est compris entre 20 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup> et que la surface (existant + extension) n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Au-delà de cette surface, un permis de construire est exigé avec obligation de recourir à un architecte.

Pour établir cette Déclaration Préalable, le formulaire CERFA 13404\*09 est disponible sur le site [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

## AGENDA

- **Lundi 24 octobre, lundi 7 et 21 novembre et lundi 5 décembre** : campagne de puçage des bacs jaunes
- **Jeudi 3 novembre** : Loto intergénérationnel avec l'UFCV seniors au CAL de 14h à 16h (salle Loisirs)
- **Vendredi 4 novembre** : conseil municipal à 19h en mairie
- **Mardi 8 novembre** : permanence Intermed (après-midi) en mairie
- **Mardi 8 novembre** : Bébé bouquine de 10h à 11h à la médiathèque
- **Mercredi 9 et 23 novembre** : LAEP à la salle de l'Atelier au CAL de 9h à 12h
- **Vendredi 11 novembre** : cérémonie de commémoration de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale à 11h
- **Mardi 15 novembre** : réunion publique de concertation sur l'éclairage public nocturne à 18h au CAL (salle Lumière)
- **Jeudi 17 novembre** : sortie cinéma avec l'UFCV seniors au Mégarama de 14h à 16h

Bulletin mensuel  
Octobre 2022

# Mairie d'École-Valentin



[www.ecole-valentin.fr](http://www.ecole-valentin.fr)

Ouverture les  
lundi, mardi, mercredi et vendredi  
de 15h30 à 18h30  
03 81 53 70 56  
[mairie@ecole-valentin.fr](mailto:mairie@ecole-valentin.fr)

ÉCHOS  
DU  
CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU  
7  
OCTOBRE  
2022

## Réforme des outils d'information du public

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu du conseil municipal est remplacé par un procès-verbal, approuvé lors de sa séance suivante. Ce procès-verbal est alors ensuite publié sur le panneau numérique à la mairie ainsi que sur le site internet. Dorénavant, à l'issue du conseil municipal, la liste des délibérations examinées en séance sera affichée en mairie et mise en ligne sur le site.



## INVITATION A LA COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE



Le Maire, le Maire délégué, les adjoints et les conseillers municipaux de la commune d'École-Valentin vous invitent à commémorer l'armistice de la première guerre mondiale au monument aux morts  
**le vendredi 11 novembre 2022 à 11 heures**

Avec la participation des membres du Conseil Municipal des Enfants et de l'Union Nationale des Combattants Section École-Valentin

Le dépôt de gerbes sera suivi d'un apéritif offert par la municipalité au Centre d'Activités et de Loisirs à 11h45.

## École-Valentin réduit les illuminations de fin d'année

Lors de sa séance du 7 octobre et dans un contexte global où la sobriété énergétique est demandée à chacun, le conseil municipal d'École-Valentin s'est prononcé en faveur d'une réduction d'environ 57 % de la période d'illumination. Ainsi les décorations ne seront allumées que pendant trois semaines au lieu de sept les années précédentes.



Ce choix a été fait dans le souci d'honorer les engagements contractuels envers l'entreprise louant les illuminations tout en ayant conscience du devoir d'exemplarité communal.

Les Écovaliens trouveront prochainement sur le site Internet et sur Intramuros des conseils de sobriété énergétique notamment en prévision de la période des fêtes.

Enfin, Monsieur le Maire souhaite associer les habitants à une réflexion communale sur l'éclairage public nocturne. Nous vous invitons à une réunion publique de concertation **le mardi 15 novembre à 18h** au CAL, salle Lumière.

## C'est le moment de tailler vos haies !

Nous vous rappelons que les haies continues en limite du domaine public ne doivent pas y déborder ni excéder deux mètres de haut à partir du terrain naturel. **En cas de non-respect, il sera procédé à la taille d'office aux frais du riverain (après mise en demeure).**



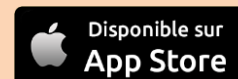
L'automne est la période propice pour s'occuper de cette tâche. Il n'y a en effet plus de risque pour la biodiversité, notamment pour les oiseaux. C'est l'occasion également de vérifier si des frelons n'y sont pas passés.

Pensez également à dégager la chaussée des ronces et autres végétaux qui dépassent de vos propriétés et que vous ne voyez pas forcément !

Retrouvez toutes les informations de votre commune sur l'application INTRAMUROS



Téléchargement gratuit  
Disponible sur



Imprimé par nos soins :  
ne pas jeter sur la voie publique